

République Française

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

---

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

**Convocation en date du : 06/09/2022**  
**Nbre de membres en exercice : 15**  
**Nbre de membres présents ou représentés : 14**  
**Nbre de membres ayant pris part au vote : 14**  
**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quatorze Septembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

**Étaient présents :** Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mme Florence PRIMAULT, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien.

**Absent excusé :** M. Michel GIRAUD-TELME

**Absents :**

**Absents représentés :** Mr. BOUTON Jean-François (représenté par M. Lionel GIRAUD-MOINE)  
M. Julien HAUWILLER (représenté par M. Sébastien ROUIT)  
M. Bruno SARRAZIN (représenté par M. Patrick RICOU)

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

---

**2022.077 : Construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux : marché de Maîtrise d'œuvre : avenant n° 1 : autorisation de signer.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les termes de la Décision 2020/11 en date du 18 Août 2020 qui désigne le groupement PRO.BA.TP / ESTER / Cabinet COSTE / BERMATEC, pour mener l'opération de Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux, avec une tranche ferme, relative au Diagnostic et à l'Avant-Projet Sommaire de 5 138.80 € HT, et une tranche conditionnelle, relative aux missions APD jusqu'à AOR, avec un taux d'honoraires de 8.73% pour un montant de travaux prévisionnel de 400 000 € maximum.

Ce marché doit aujourd'hui faire l'objet d'un avenant n°1 relatif à l'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre suite à la fixation du cout prévisionnel définitif des travaux qui a été arrêté à 770 000.00 € HT. Par conséquent le forfait définitif des honoraires est le suivant :

Montant travaux HT	De 250 000 € à 400 000 € HT		Coût prévisionnel définitif Phase ADP : 770 000.00 € HT	
TRANCHE FERME	%	Marché de Base	%	Marché suite Avenant n°1
ESQ	0.453	1 772.00		3 000
APS	0.842	3 366.80		6 000
	<b>1.29</b>	<b>5 138.80</b>		
T CONDITIONNELLE	%	Marché de Base	%	Marché suite Avenant n°1
APD	1.55	6 202.00		11 000
PRO	1.77	7 088.00		12 000
ACT	0.66	2 658.00		4 500
EXE	1.92	7 670.64		13 000
DET	2.30	9 214.40		16 000
AOR	0.53	2 126.40		3 800
	<b>8.73</b>	<b>34 959.44</b>		
<b>TOTAL REMUNERATION</b>		<b>40 098.24</b>		<b>69 300.00</b>

**770 000.00 € H.T. x 9% soit 69 300.00€H.T.**

Montant du présent avenant n°1 : 29 201.76 € HT

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 septembre 2022, et a accepté la proposition d'avenant n° 1 telle qu'exposée par Monsieur le Maire, et jointe à la présente délibération.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur :

- la décision de la CAO, telle qu'exposée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché avec le groupement PRO.BA.TP / ESTER / Cabinet COSTE / BERMATEC, qui fixe le montant des honoraires définitifs, et qui porte le montant global de la mission de maîtrise d'œuvre à **69 300.00 € HT**, pour un coût prévisionnel définitif des travaux de : **770 000.00 € HT**.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- ACCEPTE la décision de la C.A.O, telle qu'exposée ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché avec le groupement PRO.BA.TP / ESTER / Cabinet COSTE / BERMATEC pour mener l'opération de Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux qui fixe le montant des honoraires définitifs, et qui porte le montant global de la mission de maîtrise d'œuvre à **69 300.00 € HT**, pour un coût prévisionnel définitif des travaux de **770 000.00 € HT**

Le Maire,  
Patrick RICOU

  
